

ARRETE N°2013-998 MS/CAB
portant prorogation de délai de validité d'une
autorisation de création d'une clinique médicale

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2013-02/PRES/PM/ du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2013-104/PRES/PM/SGG-CM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2013-404/PRES/PM/SGG-CM du 23 mai 2013 portant organisation type des départements ministériels ;
- Vu le décret n°2011-156/PRES/PM/MS du 24 mars 2011 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Vu la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la Santé publique ;
- Vu la loi n°034/98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
- Vu le décret n°2005-398/PRES/PM/MS du 15 juillet 2005 portant conditions d'exercice privé des professions de santé ;
- Vu le dossier de demande de l'intéressé;
- Sur avis de la Commission d'étude des demandes d'autorisation d'ouverture, d'extension, de transformation et de transfert des établissements privés de santé ;

A R R E T E

Article 1 : Une prorogation de délai de validité d'une autorisation de création d'une clinique médicale privée d'un (an) non renouvelable est accordée à monsieur **LOUGOUSSE Tiébéléssé**, médecin ophtalmologiste, bénéficiaire d'une autorisation de création n°2012-318/MS/CAB du 17/08/2012

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Article 3 : L'inspecteur général des services de santé, le secrétaire général du Ministère de la santé, le gouverneur de la région du Nord, le maire de la commune de Ouahigouya sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliations :

- 1- Original
- 2- Présidence du Faso
- 1- Premier Ministère
- Tous Ministères
- 1- SGG.CM
- 1- IGE
- 5- SG/ M.Sté
- Toutes Directions Centrales M.Sté
- 1- Impôts
- 1- Chambre de commerce
- 1- Gouvernorat /Nord
- 1- DRS/ Nord
- 10- Tout Ordre professionnel de la santé
- 2- Commune de Ouahigouya
- 2- Intéressé
- 1- J.O
- 2- Archives / chrono

Ouagadougou, le 05 SEP 2013



Léné SEBGO

Chevalier de l'Ordre National